

Jean François HOMASSEL
Conseiller Municipal d'Antony
Conseiller Communautaire des Hauts de Bièvre

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je tiens par la présente à vous faire part de mes observations concernant le Schéma Directeur de la Région Ile de France.

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France, dans sa philosophie globale, réussit à concilier les impératifs d'attractivité de la région, de la solidarité territoriale et de développement durable.

Je souhaite en tant qu' élu local d'une part, et militant associatif, d'autre part, pointer les éléments qui me paraissent importants, au niveau de ma commune, Antony.

1. La lutte contre l'étalement urbain

L'objectif de lutter contre l'étalement urbain permet de préserver les espaces verts et agricoles de notre région. Je suis particulièrement sensible à cette volonté puisque je préside une association de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) dont le but est de préserver et de renforcer l'agriculture périurbaine.

Le corollaire de cette lutte contre l'étalement est la volonté de reconstruire la ville sur la ville, dans la perspective de construire un nombre de logements suffisants pour faire face aux demandes de logement, de plus en plus nombreuses dans notre région.

Je suis favorable à des mesures comme la mobilisation des terrains appartenant à des personnes publiques, pour la construction de logements comme c'est le cas, dans notre ville, notamment dans deux sites (Bas Gravières et Chemin d'Antony). De la même manière, les friches urbaines doivent être exploitées.

2. La construction de logements sociaux

La construction de logements sociaux doit notamment être encouragée comme le rappelle le document soumis à enquête publique. Il insiste notamment sur la nécessité de développer une offre d'habitat spécifique, notamment une offre de logements pour les étudiants, et pour les personnes âgées.

Dans notre ville, ces deux priorités ont un écho particulier :

-il n'existe aucune structure médicalisée publique pour personnes âgées, alors que la population vieillit, et que la dépendance touche de plus en plus de nos anciens.

L'augmentation de nombre de lits et la construction d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) doivent être encouragées.

-en revanche, il existe une résidence universitaire de 2500 lits, créée en 1955, et qui est à l'heure actuelle menacée par la communauté d'agglomération des hauts de Bièvre et la ville d'Antony, qui souhaitent démanteler le site actuel. Cette résidence située en bordure de l'A 86, et à une encablure du RER B est remarquablement située, et elle est outil de l'égalité des chances incomparable. A l'heure où la commission des affaires sociales du Sénat, mais aussi l'IAURIF constatent une carence en logements étudiants, il est opportun de rappeler qu'il faut développer et moderniser le logement étudiant, et non pas mettre en œuvre une opération de démolition partielle.

La communauté d'agglomération projette de compenser les démolitions par la construction de résidences étudiantes parsemées sur le territoire des Hauts de Bièvre : ainsi, un projet de 100 logements étudiants est projeté au sud de l'agglomération des Hauts de Bièvre, sur un site plus loin des moyens de transport, et des universités.

Le projet de SDRIF est donc un atout précieux dans le combat que nous menons pour la préservation (et la rénovation) du site de la Résidence Universitaire.

3. La préservation du patrimoine sportif

Le SDRIF, dans sa partie « doter la métropole d'équipements et de services de qualité », page 69, évoque la vigilance qu'entend avoir le décideur sur la reconversion possible du patrimoine sportifs et vacancier appartenant aux grandes entreprises, et notamment la RATP.

La commune d'Antony comprend au nord de son territoire un ensemble sportif de grande qualité qui appartient à une entreprise publique, le parc de l'US Métro. Le projet de PLU arrêté par la ville d'Antony n'est pas conforme aux objectifs portés par le SDRIF puisqu'il est prévu d'amputer le site de deux hectares, ne laissant que dix hectares d'équipements, et rendant impossible la pratique de certaines activités sportives.

C'est d'autant plus dommageable que ce parc est largement ouvert aux Antoniens, puisque la Ville entretient un partenariat avec le club de l'US Métro, partenariat tant pour l'utilisation des terrains, que pour l'activité sportive (avec la fusion des deux clubs de rugby, l'US Métro d'une part, et d'autre part Antony Sports Rugby).

Il est donc nécessaire que ce patrimoine de qualité soit préservé ce que prévoit le SDRIF. Même si des mesures de compensation sont prévues par la ville, là encore, elles s'avèrent sans commune mesure avec ce patrimoine qui, rénové peut être un outil exceptionnel de promotion de la pratique sportive.

4. La lutte contre les risques d'inondation

De nombreuses habitations de ma commune sont régulièrement inondées, du fait de la présence sur notre territoire d'un réseau hydrogéologique particulièrement dense (avec la Bièvre et de nombreux affluents).

Les mesures préconisées par le SDRIF sont particulièrement importantes, mais elles doivent s'accompagner de la mise en place de PPRI (plan de prévention de risques d'inondation) dans notre commune pour éviter des désordres importants. En outre, le projet évoque les dangers d'une urbanisation mal maîtrisée. Il est évident, notamment que l'urbanisation de certains terrains non bâtis auparavant doit être réalisée de manière extrêmement prudente afin d'éviter des débordements.

5. La protection du patrimoine bâti francilien

Dans la partie « préserver, restaurer et valoriser les ressources », page 101, la Région Ile de France évoque la reconnaissance du patrimoine bâti francilien, Elle évoque une nécessaire préservation dynamique des formes urbaines constituées.

Là encore, notre ville est particulièrement visée par cet objectif, puisque notre cœur de ville qui est pour l'heure mixte, c'est-à-dire qu'il a été renouvelé sur une partie, et préservé sur une autre se voit désormais menacé d'une uniformisation vers une densité beaucoup plus forte, entraînant la démolition de ce qui constitue notre patrimoine et notre identité.

La commission d'enquête qui a examiné le PLU et le PPM de notre ville a souhaité une concertation entre la ville et les associations, mais ces mesures régionales si elles pouvaient s'appliquer permettraient une sauvegarde de notre patrimoine architectural.

Si l'ensemble du SDRIF est satisfaisant, en revanche, il me paraît nécessaire d'évoquer deux points.

1. Le premier point est celui de la densification urbaine. L'objectif de lutte contre l'étalement est bon, et il nécessite effectivement une densification des zones déjà urbanisées, mais il convient que cette densification se fasse dans des conditions assez encadrées.

Elle ne doit concerner que les zones où le bâti est de mauvaise qualité, car on ne voit pas l'intérêt de défigurer des quartiers pavillonnaires de qualité, comme ceux qui existent dans notre ville.

Elle peut également concerner les axes de circulation importants, où le bâti est parfois celui hérité du XIXe avec des parcelles très longues correspondant à l'implantation des bâtiments au bord des voies de circulation de l'époque – et je pense ici à la D 920.

Enfin, on conçoit aisément que près des voies de transport en commun, une augmentation de la population est opportune, mais dans notre ville, cette politique a été pratiquée très tôt, puisque son urbanisation avec des grands ensembles proches des stations de RER a été effectuée dans les années 60.

La densification doit être mise en œuvre en respectant le bâti de qualité, le cadre de vie des habitants. Il faut rappeler d'ailleurs le rôle majeur que jouent les quartiers pavillonnaires comme poumon de verdure dans nos zones urbanisées.

2. Le deuxième point est celui du développement du fret.

A la page 127 du projet de SDRIF (dans la partie « promouvoir une nouvelle politique de transports au service du projet régional), il est écrit que « la vocation fret de la grande ceinture doit être préservée. A cette fin, les aménagements prévus entre Massy et Valenton doivent être réalisés. »

Le conseil municipal d'Antony dans sa séance du 30 juin 2005 a dit son opposition unanime sur le projet de l'entreprise RFF qui vise à augmenter le nombre de passages des trains.

Le conseil municipal d'Antony et le conseil communautaire des hauts de Bièvre, dans un avis émis sur le projet de SDRIF, ont dit leur opposition au SDRIF sur ce point.

La commission d'enquête sur le PLU de la Ville d'Antony, dans ses conclusions, a donné un avis favorable sous réserve que le ville réitère dans son rapport de présentation son opposition au projet.

De quoi s'agit-il ?

La ligne Massy-Valenton traverse de part en part Antony, et dès les années 80, la collectivité locale avait protesté contre une augmentation de la fréquence des trains dans un milieu dense et urbanisé.

En 2003, RFF relance un nouveau projet pour accroître la fréquence des trains, et notamment du fret. L'entreprise publique ne prévoit aucune mesure pour diminuer les pollutions en tous genres créées par ce projet. C'est donc une autoroute ferroviaire à ciel ouvert que l'on veut créer dans notre ville, ruinant le cadre de vie de milliers d'antoniens, et accentuant la rupture urbaine.

Il existe une solution simple. Il s'agit d'enfouir les voies de la ligne Massy Valenton sur notre commune. C'est techniquement possible, mais évidemment le coût de l'opération n'est pas le même, puisqu'il est actuellement de 40 millions d'euros, et qu'il serait bien plus élevé.

En tout état de cause, la rédaction actuelle du SDRIF n'est pas compatible avec l'objectif de ce même projet qui est de construire une région plus tournée vers l'écologie et le développement durable. Le développement du feroutage et du fret si il est nécessaire ne doit pas se faire en créant des nuisances insupportables à des milliers de franciliens ;

Il est donc nécessaire que le projet de SDRIF soit revu sur ce point en indiquant que l'enfouissement des voies doit accompagner tout projet de développement de la ligne sur la commune d'Antony.

Enfin, je ne saurais conclure cette contribution sans évoquer un point non voulu par la Région, mais imposé par l'Etat. Il s'agit de l'Opération d'Intérêt National du Plateau de Saclay.

Je dois dire ici mes inquiétudes devant un projet d'urbanisation de terres agricoles péri urbaines qui aurait des conséquences lourdes sur ma commune.

Conséquences en terme de création d'infrastructures de transport avec une nécessité de développer des axes routiers, à l'heure où on veut justement réduire l'utilisation de la voiture. Conséquences en terme d'étalement urbain, et de destruction de terres agricoles qui pourraient jouer un rôle dans le développement d'une agriculture de proximité, objectif important du Grenelle de l'Environnement.

Conséquences en terme de rétention des eaux souterraines. La masse de béton sur le plateau de Saclay peut entraîner des désordres importants sur l'ensemble de la vallée de la Bièvre située sous ce dernier.

Il est navrant que l'Etat ait imposé à la collectivité régionale cette opération, qui se situe à contre courant de la philosophie globale du nouveau SDRIF.

Jean François HOMASSEL